

Travailler par Internet

Par **Gwenael**, le **19/03/2008** à **17:09**

Bonjour à tous.

J'ai une question en ce qui concerne le travail par internet. Si l'on décide de se lancer dans une activité [u:adreibwt]légale[/u:adreibwt] par internet, doit-on faire la demande d'un statut spécial, ou notre activité ne requiert en rien l'inscription dans des papiers de l'administration, ou que sais-je ...

Je prend un exemple pour être sur d'être compris:

Si, sur un site internet, on me propose -via le téléchargement d'un guide payant sous format électronique- un travail rémunéré, dois-je être déclaré quelque part ? Est-ce considéré comme un statut de "Freelance" étant donné que dans ce cas précis, nous sommes notre propre employeur ?

Je demande cela suite à un site internet qui propose ce genre de service, mais sans proposer la nature du travail, et je redoute qu'il se cache quelque chose derrière ...

Je vous remercie d'avance de l'intérêt que vous porterez à me répondre ! 

Par **Kem**, le **19/03/2008** à **18:43**

Que tu travailles par internet ou ailleurs, si tu es un indépendant sous traitant, ça doit être su.

Enfin y'a plein de cas : activités commerciales sans statut d'indépendant, activité rémunérée, etc. Elle consiste en quoi, l'activité ?

Sinon, Etienne Wery (j'avais vérifié) vient de publier un bouquin sur le télétravail en droits belge et français.

Par **Gwenael**, le **19/03/2008** à **21:34**

Et bien voici les détails que je connais :

Il faut tout d'abord télécharger un e-book qui contient la nature du travail et les moyens de se faire environ 1600€ / mois en travaillant 1h / jour sur pc. Moi, j'y crois pas du tout. Surtout qu'il

faut payer pour obtenir cet e-book. Je flaire l'arnaque ...

Par **jeeecy**, le **19/03/2008** à **22:17**

si tu dois payer pour avoir le job, c'est une arnaque
;)

vérifie sur [hoaxbuster](#) Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **20/03/2008** à **09:01**

Ben sinon en fait, il me semble que tu ne doives t'inscrire nulle part pour bosser sur le net depuis chez toi.

J'me suis tapé hier soir tout le cours sur les procédures collectives et celles-ci sont mêmes prévues pour les sociétés de fait et pour les commerçants ou indépendant, inscrits ou non aux différents registres (registre du commerce, greffe, artisans, etc.).

En gros, sauf si tu sens trop l'arnaque et que tu renonces, ben tu fais ton p'tit bonhomme de chemin, et tu dois juste penser à déclarer ces revenus complémentaires dans tes impôts.

Bon, ce seraient des revenus professionnels, mais bénéfiques non commerciaux ou bénéfiques industriels ou commerciaux ? En Belgique, ce serait bêtement des revenus professionnels (l'assiette de l'impôt étant beaucoup plus simple ... La fiscalité belge me manque ...)

Donc la question du droit à bosser chez soi sans faire plein de procédures administratives : c'est tout à fait possible.

Par contre, il faut déclarer ces revenus (normal ...). La qualification fiscale dépendra de la nature de l'activité.

Enfin, je te conseille de t'assurer que l'activité en question n'est pas illicite (genre faire passer des fonds par virements divers pour du blanchiment, ou router des films pédopornographiques ...)

Par **jeeecy**, le **20/03/2008** à **11:11**

Sauf que tu oublies une étape Kem, la responsabilité de ton travail et donc l'assurance responsabilité civile professionnelle

Et l'assureur exigera l'officialisation du statut

Quant à travailler sans RCP en tant qu'indépendant ça peut faire très mal aux fesses

;)

Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **20/03/2008** à **11:27**

Voui, ça peut ^^ Mais moultes ont l'air de le faire, surtout à cause des NTIC où on oublie un peu, dans le monde virtuel, qu'il y a des règles réelles.

Internet fait naître un sentiment d'impunité assez extraordinaire ...

Par **jeeecy**, le **20/03/2008** à **11:35**

;)

c'est comme au casino certains gagnent beaucoup perdent Image not found or type unknown

Par **Kem**, le **20/03/2008** à **11:40**

;)

Tout juste Image not found or type unknown

Surtout vu le nombre de "super jobs pour 1h par mois qui rapportent plein de sous" qui sont twisted

effectivement des arnaques Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **20/03/2008** à **12:27**

Bojnoun,

[quote="jeeecy":14si8nte]Sauf que tu oublies une étape Kem, la responsabilité de ton travail et donc l'assurance responsabilité civile professionnelle

Et l'assureur exigera l'officialistion du statut
[/quote:14si8nte]

Et n'y a-t-il pas aussi l'étape "déclaration fiscale des revenus" ainsi que, corollaire automatique, l'étape "cotisations sociales" ?

Pour autant, comme le dit Kem, qu'on arrive à gratter 1600€ par mois en ne bossant qu'une heure par jour sur son PC...

Par **Kem**, le **20/03/2008** à **12:37**

Ha moi j'ai parlé du coté fiscal.

Mais pourquoi les cotisations sociales ? Enfin, plutôt : "lesquelles" ?

Rha y'en a trop ici ! C'est à se tirer une balle ! Je m'occupe - aussi - de la RH et de la compta au boulot, et chaque mois je découvre une nouvelle "taxe" sociale !

Par **jeeecy**, le **20/03/2008** à **13:13**

en tant qu'indépendant tu dois cotiser au Régime Social des Indépendants (centralisation des URSSAFs...)

la cotisation est en fonction de tes revenus professionnels non salariés

et il y a bien sûr une cotisation minimale

pour les impôts, tant que tu les declares, il s'en foutent que tu sois inscrit au RCS ou à

l'URSSAF ou non Image not found or type unknown

Par **Gwenael**, le **20/03/2008** à **17:14**

Et bien merci à tous de vos réponses. La question est réglée, puisque le site n'existe plus. Je trouve cela quand même dangereux, car par internet il est facile de "berner" des personnes qui n'y connaissent pas forcément grand chose en leur disant "c'est très simple, vous gagnerez de l'argent à pas faire grand chose" ... donc à éviter !

Merci beaucoup

Par **jeeecy**, le **20/03/2008** à **17:30**

de toute façon ça sentait l'arnaque à 10 kilomètres

Par **Kem**, le **21/03/2008** à **09:41**

L'internet est clairement le paradis pour les rêves de facilité : tout faire depuis son canapé ou son bureau. La vie par écran. Et en plus une vie confortable, vu qu'on gagne nettement plus

que le SMIC !

:lol:

Après on s'étonne qu'il y a des geek Image not found or type unknown

Clairement, toute information issue d'internet est à prendre avec des pincettes car généralement peu fiable. Il faut comparer, recouper, vérifier.

8)

Bonne continuation Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **22/03/2008** à **12:55**

Bonjour,

[quote="Kem":m98f32va]

Clairement, toute information issue d'internet est à prendre avec des pincettes car généralement peu fiable. Il faut comparer, recouper, vérifier.

[/quote:m98f32va]

On ne peut pas mieux dire.

Internet, c'est formidable parce qu'on y trouve tout, tout, tout et... son contraire.

C'est la forme moderne et informatisée de l'auberge espagnole...

:))

Image not found or type unknown